

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.06.2020

Numéro de version 1

Révision: 26.03.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

AÉROSOL

VAR NETTOYANT FREINS NL 75000

Code du produit:

NL-75000

UFI:

E2QP-Q6P7-100D-SHCM

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Dégraissant
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

VAR
Espace Eiffel – Lot D6
19 Avenue Gustave Eiffel
28630 Gellainville - France
T +33.(0)2.37.33.37.10
contact@vartools.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics
Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Mentions de danger

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.06.2020

Numéro de version 1

Révision: 26.03.2020

Nom du produit: VAR NETTOYANT FREINS NL 75000

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P260	Ne pas respirer les aérosols.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
	· 2.3 Autres dangers	
· Résultats des évaluations PBT et vPvB		
· PBT:	Non applicable.	
· vPvB:	Non applicable.	

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

· **Composants dangereux:**

Numéro CE: 927-510-4 Reg.nr.: 01-2119475515-33	Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	50-100%
Numéro CE: 931-254-9 Reg.nr.: 01-2119484651-34	Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	25-50%
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9 Reg.nr.: Note 1	dioxyde de carbone ⚠ Press. Gas (Liq.), H280	2,5-5%

· **Indications complémentaires:** Note 1: Listé dans l'Annexe IV/V de Reach, exempté d'enregistrement Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:	Demander immédiatement conseil à un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
· Après inhalation:	Demander immédiatement conseil à un médecin. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
· Après contact avec la peau:	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
· Après contact avec les yeux:	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
· Après ingestion:	Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale. Rincer la bouche à l'eau.
· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.06.2020

Numéro de version 1

Révision: 26.03.2020

Nom du produit: VAR NETTOYANT FREINS NL 75000

(suite de la page 2)

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers**

résultant de la substance ou du mélange

Le feu ou une chaleur intense peut provoquer des montées de pression et un risque d'éclatement du boîtier.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection intégrale.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR
(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.06.2020

Numéro de version 1

Révision: 26.03.2020

Nom du produit: VAR NETTOYANT FREINS NL 75000

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
 - Respecter les limites d'émission.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
 - Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
 - Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
 - Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
 - Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
 - Stocker dans un endroit frais.
 - Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
 - **Indications concernant le stockage commun:**
 - Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 - Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 - Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
 - Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

124-38-9 dioxyde de carbone

VME	Valeur à long terme: 9000 mg/m ³ , 5000 ppm
-----	--

· DNEL

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Dermique	Effets systémiques à long terme	13.964 mg/kg (Travailleurs / Workers)
Inhalatoire	Effets systémiques à long terme,	5.306 mg/m ³ (Travailleurs / Workers) (8 h)

- **Remarques supplémentaires:**
 - Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.06.2020

Numéro de version 1

Révision: 26.03.2020

Nom du produit: VAR NETTOYANT FREINS NL 75000

(suite de la page 4)

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

A1-P1

· **Protection respiratoire:**

· **Protection des mains:**



Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Gants en PVA

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection (Conforme à la norme NF EN 166)

· **Protection du corps:**

Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:

Aérosol

Couleur:

Incolore

· Odeur:

De type solvanté

· valeur du pH:

Non applicable.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Point d'éclair:

<0 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Non déterminé.

· Pression de vapeur:

Non déterminé.

· Densité à 25 °C:

<1 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Insoluble

· Viscosité:

Cinématique:

Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.06.2020

Numéro de version 1

Révision: 26.03.2020

Nom du produit: VAR NETTOYANT FREINS NL 75000

(suite de la page 5)

· 9.2 Autres informations

Propriétés physiques et chimiques du produit actif sans gaz.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/ conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flamme et sources d'étincelles.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Température > 50°C.
Lumière solaire directe.
- **10.5 Matières incompatibles:** Matières à éviter : Acides fort. Oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques		
Oral	LD50.	>5.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50.	>2.900 mg/kg (Lapin)
Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane		
Oral	LD50.	>16.750 mg/kg (Rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50.	>3.350 mg/kg (Lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4h.	259.354 mg/m ³ (Rat) (OECD 403)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.06.2020

Numéro de version 1

Révision: 26.03.2020

Nom du produit: VAR NETTOYANT FREINS NL 75000

(suite de la page 6)

- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

EL 50 (48h)	31,9 mg/l (Daphnia magna)
LL50 (96h)	18,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
ErL50 (72h)	13,6 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

· Remarque:

Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
Toxique pour les organismes aquatiques.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Remettre à un récupérateur agréé.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Remettre à un récupérateur agréé.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Ne pas percer ou brûler même après usage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· DOT, ADR, IMDG, IATA

UN1950

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.06.2020

Numéro de version 1

Révision: 26.03.2020

Nom du produit: VAR NETTOYANT FREINS NL 75000

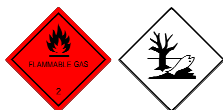
(suite de la page 7)

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **DOT** Aerosols, inflammable
- **ADR** UN1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG** AÉROSOLS (Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane, Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane), MARINE POLLUTANT
- **IATA** AÉROSOLS, inflammable

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **DOT**



- **Classe** 2.1
- **Label** 2.1

· **ADR**



- **Classe** 2 5F Gaz.
- **Étiquette** 2.1

· **IMDG**



- **Class** 2.1
- **Label** 2.1

· **IATA**



- **Class** 2.1
- **Label** 2.1

· **14.4 Groupe d'emballage**

- **DOT, ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

- **Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :** Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane
- **Marine Pollutant:** Oui
- **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

- **Attention:** Gaz.
- **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** -

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.06.2020

Numéro de version 1

Révision: 26.03.2020

Nom du produit: VAR NETTOYANT FREINS NL 75000

(suite de la page 8)

<ul style="list-style-type: none"> · No EMS: · Stowage Code · Segregation Code 	<p>F-D,S-U SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	<p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: · DOT · Quantity limitations · Remarks: 	<p>On passenger aircraft/rail: 75 kg On cargo aircraft only: 150 kg Marquage spécifique avec le symbole (poisson et arbre).</p>
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	<p>1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 2 D</p>
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	<p>1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity</p>
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	<p>UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT</p>

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Catégorie SEVESO**

	E2 Danger pour l'environnement aquatique
	P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas**

	200 t
--	-------
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut**

	500 t
--	-------

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.06.2020

Numéro de version 1

Révision: 26.03.2020

Nom du produit: VAR NETTOYANT FREINS NL 75000

(suite de la page 9)

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006
ANNEXE XVII**

Conditions de limitation: 3

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et
règlements d'interdiction**

Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel."

· **15.2 Évaluation de la sécurité
chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

· **Phrases importantes :**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Liq.): Gaz sous pression – Gaz liquéfié

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) –
Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu
aquatique – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à
la version précédente**